

La rue, on Partage



<http://toulonvardeplacements-asso.fr/>

Bulletin d'information de l'association

N°41 Mai, Juin 2008

Droits des piétons, des cyclistes, des usagers des transports en commun

TOUS A VELO

Le 07 juin, départ à 14h30
place de la Liberté à Toulon



TVD vous invite, à l'occasion de la journée de la Fête nationale du vélo, le 7 juin, à participer à un rassemblement de vélos.

Cette manifestation, ouverte aux petits comme aux grands, a pour but de demander/obtenir(?) la continuité de la piste cyclable à travers Toulon entre Hyères, St Mandrier et Six Fours

Elle quittera la Place de La Liberté à 14H30 pour emprunter pendant un peu plus d'une heure soit des itinéraires conseillés par le Plan Vélo TPM, soit des pistes/bandes cyclables déjà réalisées dans Toulon ; cela permettra de les évaluer et de transmettre cette évaluation aux autorités compétentes ; évaluation que nous pourrons entreprendre au cours du pot qui clôturera le parcours (à la terrasse du café entre les gares routière et ferroviaire).

EDITO

Circulez (à vélo), y a plein à voir...

Et pour vous y aider, TVD vous propose :

- Une manifestation vélo le samedi 7 juin. Venez en nombre, il fera beau : c'est la fête du vélo partout en France.
 - Des rencontres: la commission vélo a pris rendez-vous avec le Conseil Général d'une part et la municipalité de Toulon d'autre part pour faire le point sur leurs projets cyclables (pistes, aménagements entre autres...), mais aussi pour tenter d'améliorer la concertation entre « décideurs » et usagers.
 - Des interviews avec des vélocistes (à vos dicos !) : MM.Verzelli à La Seyne et Gaudin à La Valette, pour connaître leurs sentiments sur l'état de santé de « la petite reine ».
 - Enfin un compte-rendu de la synthèse réalisée à partir de l'enquête /observatoire des villes cyclables menée par la Fédération française des usagers de la bicyclette (Fubicy) et le Club des Villes Cyclables (CVC). Faute de place, ce compte rendu sera publié dans notre prochain bulletin mais vous pouvez le découvrir en avant première sur notre site : <http://toulonvardeplacements-asso.fr/>
- Pourquoi le vélo ? Outre le prix du pétrole, les embouteillages, la pollution, le stationnement, le vélo est devenu un symbole du développement durable, témoin l'affiche annonçant la semaine nationale du développement durable : le vélo y figure en première ligne !
- Et puis, parce que, comme le souligne Véronique Michaud, secrétaire générale du Club des Villes Cyclables : « l'enquête révèle qu'il s'est passé quelque chose dans les villes françaises depuis 2001 : La prise en compte du vélo dans l'aménagement de la voirie progresse significativement... ». 2001, Odyssée de l'espace... 2001, l'année où effectivement « on » nous avait promis, vous vous en souvenez, « la mise en place d'un axe réservé aux deux roues pour assurer la jonction entre les pistes cyclables existant à l'Est et à l'Ouest du centre ville » (de Toulon).

Patrice

Rencontre au Conseil Général (C.G.) avec M. DESROCHES, Directeur des Routes et des Transports, M. AIMAR, Chargé de missions vélo, M. GUYON, Chargé d'études vélo et M. FERJOUX, coordinateur pistes cyclables.

Tout d'abord, en guise de préambule, un grand merci à eux de nous avoir répondu rapidement et reçus même en dehors de leurs heures de service. Nous leur avons demandé de cibler cet entretien autour de trois mots-clés : information – réalisation – concertation.

Pour ce qui concerne l'information en général, ils nous ont invités à consulter le site du C.G. : www.var.fr... Vous vous exécutez → ACCUEIL → VAR → DEPLACEMENTS → PISTES CYCLABLES et vous découvrez la confirmation :

- du « parcours cyclable du littoral » (101 ou 102 kms ?) entre Toulon et St Raphaël
- de la création de 150kms de bandes d'accotements dans le département
- de la liaison verte St Maximin – Barjols (22kms)
- de tous les projets d'aménagement cyclable pour la période 2008/2015 dans le cadre du « Schéma Départemental des Déplacements »

Autant de projets déjà relayés par les médias locaux, mais on apprend aussi l'existence d'une cellule « Pistes cyclables », d'une « mission vélo » et d'un « dispositif financier » pour aider les communes qui souhaitent réaliser des aménagements cyclables (financement de 50 à 70 % H.T. des projets par le C.G.)...

Bien sûr, on aimerait y voir figurer un plan des tracés, un échéancier plus précis que l'expression « à terme » qui relève plus du discours politique que du vocabulaire technique. A propos de tracé, le C.G. vient de publier une brochure très complète sur le « Parcours cyclable du littoral », souhaitons qu'il soit rapidement consultable sur son site ! On sait que les papiers sont vite dépassés... même par des pistes cyclables.

Mais le C.G. ne se résume pas au contenu de son site :

Question réalisation, il est à l'origine d'une campagne de formation de 90 personnes relevant de la Direction des routes en 2007/2008 sur « comment intégrer les aménagements cyclables à la voirie » d'un triple point de vue technique, juridique et politique.

Il a publié un « guide-recommandations » pour les aménagements cyclables du Var, histoire de définir un langage commun qui pourrait mener à une culture commune sinon partagée en ce qui concerne ces aménagements.

Il a initié également un plan de déplacement à vélo vers le collège : douze collèges répartis sur l'ensemble du département ont été choisis pour expérimenter ce projet ; espérons que cette initiative soit un succès et qu'elle fasse des émules parmi les autres collèges mais qu'elle serve aussi d'exemple aux établissements scolaires et universitaires qui ne dépendent pas du C.G.I. Et pourquoi pas aux parents ?

Et la concertation alors ?

Le C.G. comme TVD regrette qu'il n'y ait plus de réunion DGO.

L'absence d'un Chargé de mission vélo à la Préfecture en serait la cause. Par ailleurs, on ne voit guère l'impact au niveau local de M. Hubert Peigné, le Monsieur Vélo National ; est-ce parce qu'il n'est que « coordonnateur » interministériel et non « délégué » qu'il manque de moyens ?

Nous sommes bien d'accord avec nos interlocuteurs : la prise en compte du vélo comme mode de déplacement travail-domicile est devenue incontournable. Le C.G., dans une perspective d'inter-modalité, a mis à l'étude la réalisation de parkings vélos – surveillés si possible – sur les parkings de délestage qu'il envisage de créer à proximité de gares ferroviaires et routières par exemple. Il n'hésite pas à parler des droits du cycliste – Puissent-ils être entendus ! – et pour mettre ces bonnes paroles en pratique : nous nous sommes penchés sur des cas de RD à La Seyne où les aménagements cyclables posent problème.

Le premier « chantier » est celui de la RD 559 sur la liaison La Seyne/Six-Fours.

Depuis près de 2 ans, la « nouvelle RD est terminée avec une route 2X2 voies un trottoir de chaque côté et une piste cyclable bidirectionnelle du côté ouest de la chaussée... qui s'interrompt brutalement au niveau du « chemin de Vignelongue » sur le dernier tronçon (seynoïse) de 350 m jusqu'au rond-point de Baudisson : le talus et le mur de soutènement se sont écroulés lors du chantier et le C.G. était depuis en procès avec l'entreprise !

M. DESROCHES nous a annoncé que la piste serait enfin terminée en juin 2009 !

Le second concerne la R.D. 16 entre le rond-point de la route de Janas et celui des « Plaines » : le chantier comprend des bandes cyclables de chaque côté de la chaussée : ces dernières sont interrompues sur tout le tracé (par des intersections, des bordures végétalisées,... et obligent les cyclistes à se réinsérer sans arrêt dans la circulation avec les risques que cela comprend ! Du coup, nombreux sont ceux qui préfèrent rouler sur le ...trottoir !

Nos plaintes faisant écho à celles de nos collègues de « Vélo pour tous » de Saint-Mandrier, nos interlocuteurs vont se rendre sur place pour envisager des modifications.

D'autre part, A La Seyne toujours, on nous a confirmé que l'aménagement en cours de l'entrée de ville en venant de Toulon (rond-point du 8 Mai/entrée du site de Brégaillon) comprendrait un trottoir du côté ouest et une « voie verte » du côté est.

A quand la liaison cyclable La Seyne/Toulon ?

Les aménageurs se heurtent là pour l'instant au problème du « polygone de sécurité » du site de l'Arsenal soulevé par les autorités militaires et à celui d'une liaison routière Ollioules est/La Seyne

Dernier clin d'oeil : les personnels et les visiteurs se rendant à ce bâtiment du C.G., impasse Lavoisier à La Valette, bénéficieront – bientôt - d'arceaux auxquels amarrer leur monture.

Jean-Jacques et Patrice

RENCONTRE AVEC LA MUNICIPALITE DE TOULON

Nous attendons toujours que les personnes contactées nous fixent un rendez-vous et nous ne désespérons pas vous faire un compte rendu de cet échange de points de vue dans un prochain bulletin. (NDLR)

QUESTIONS/REPONSES

Questionnaire à M. VERZELLI (anciennement Place Gal Monsenergue, nouvellement installé à La Seyne quartier La Croix de Palun).

1) Depuis quand êtes - vous dans le métier ?

Moi depuis 1974, et j'ai succédé à mon beau-père installé en 1947. Mon fils qui travaille avec moi représente la 3^{ème} génération de cette maison.

2) Qu'est - ce qui a changé depuis vos débuts ?

Surtout les évolutions techniques : nombre de vitesses (5 au début) indexées ; pneus qui ont remplacé les boyaux ; les japonais (Shimano) ont beaucoup apporté.

Arrivée des « V.T.T. » puis des « vélos de ville » et récemment des vélos « à assistance électrique ». (depuis mon installation à La Seyne, 20% des vélos vendus !).

Arrivée des « G.S.S. » (grandes surfaces spécialisées) comme Décathlon qui a mis fin au « monopole » des constructeurs français historiques (Peugeot, Gitane, ...) et a fait baisser les prix, pour des produits de bonne qualité. Par contre, les grandes surfaces (généralistes) ont « fait mal au vélo » en faisant croire qu'on pouvait acheter un vélo à 40 € (à ce prix, quelles qualité, résistance et durée de vie ? !).

Pratique d'un « V.T.T. » « free ride » ou « de descente » chez les jeunes (ex : montée au Faron par le téléphérique et descente sur sentier ou « hors-piste » avec les problèmes posés sur l'environnement).

3) Qu'est - ce qui fait que les gens font du vélo aujourd'hui ?

Envie d'évasion, coût du carburant et embouteillages ; baisse du prix des vélos pour des produits de qualité équivalente ou supérieure.

4) Avez-vous des partenariats avec des clubs ou as sociations ?

Oui, avec des clubs de course (participation à l'achat des maillots, remise sur le matériel) ; pas avec les cyclotouristes, car la publicité y est interdite.

5) Vous déplacez-vous à vélo ?

Mon fils est coureur, moi, je suis licencié à la F.F.C.T.

6) comment évaluez-vous les équipements et la poli tique « vélo » ?

C'est « tout nul » : les pistes, leur entretien (tout le monde se renvoie la balle), les problèmes de cohabitation (vélos/rollers notamment avec des accidents litigieux), la corniche Escartefigue et son « espace partagé » très mal conçu.

Les politiques ne s'investissent pas. Au niveau sportif, seules les villes de La Seyne et Hyères font quelque chose.

8) Que faudrait-il pour que les gens fassent plus de vélo ?

Plus de pistes, et des pistes sécurisées, réservées aux cyclistes.

9) Que pensez-vous de TVD ?

Il faut des associations comme la vôtre, il en faut plus, et qu'elles soient plus représentatives.

10) Avez-vous des remarques supplémentaires à fair e ?

Le marché du vélo (le type de produits achetés) reflète une évolution de la société : une classe moyenne qui a tendance à disparaître, (baisse des revenus) et une partie de clientèle avec un fort pouvoir d'achat qui achète des vélos haut de gamme, de façon plus marquée dans notre région.

Le vélo loisirs ou sportif « pâtit » des loisirs liés à la mer. (hormis le V.T.T. de « descente » évoqué plus haut).

Pour développer l'usage du vélo pour les trajets (nota le vélo « électrique »), pourquoi ne pas instaurer des incitations fiscale ? (N.D.L.R. : ça existe dans certains pays du nord de l'Europe).

Nous remercions M. VERZELLI pour son accueil lors de cet entretien.

Jean-Jacques HAURE-PLACÉ

**Questionnaire à M. GAUDIN Yannick, vélociste, installé à La Valette du Var
Avenue Léon Guérin**

1) Depuis quand êtes - vous dans le métier ?

Depuis 27 ans dont 24 ans à La Valette

2) Qu'est - ce qui a changé depuis vos débuts ?

En matière de vélo « sportifs » la demande est plus au vélo ludique. (ex : guidon droit sur des vélos de route, plus confortable même si moins ergonomique) on en revient donc à des vélos sportifs « utiles ».

Les jeunes prennent beaucoup de vélos « acrobatie urbain », pour s'amuser sur des rampes, bords de trottoir, à la façon skate ...

Le vélo « utilitaire » est plus fiable ; il est acheté pour la vie, comme par le passé d'ailleurs, sauf qu'il y a sûrement plus de vols qu'avant.

Autres particularités : les fabricants proposent, sûrement à la demande de ces « nouveaux pratiquants », des cadres aux couleurs fluo, bleue, verte et même rose !!!

3) Qu'est - ce qui fait que les gens font du vélo aujourd'hui ?

L'utilitaire représente moins de 30 % de vente p/r au sportif et la place du vélo à assistance électrique est en progression, mais le prix reste un frein à son développement. C'est un prix élevé, il est vrai, mais pour un matériel efficace (charge de la batterie en descente qui en augmente ainsi son autonomie) et solide (attention au matériel non fiable, sans vraiment de garantie et d'efficacité). C'est tout de même un vélo, Il faut pédaler.

La Commune de La Valette en a acquis pour les déplacements entre services peu distants les uns des autres et évite ainsi l'utilisation de voitures.

C'est donc surtout comme sport que je vends des vélos.

4) Avez-vous des partenariats avec des clubs ou as sociations ?

Club des cyclotouristes de La Farlède, regroupement d'acheteurs, adhérents de club, afin de bénéficier de ristournes diverses.

5) Vous déplacez-vous à vélo ?

Oui, en tandem avec ma femme pour la promenade, mais surtout en vélo à assistance électrique pour les courses à Toulon, à La Garde.

6) Comment évaluez-vous les équipements et la poli tique « vélo » ?

La dernière en date, la Corniche Marius Escartefigue ... un raté.

Dans les autres cas, le minimum est fait, sans politique globale.

La piste du Littoral Toulon Le Pradet, est-ce une piste cyclable ? car beaucoup d'accidents avec des piétons ou autres utilisateurs.

8) Que faudrait-il pour que les gens fassent plus de vélo ?

Cela doit commencer dès le plus jeune âge par l'accès « sécurisé » aux écoles primaires, collèges, installations sportives.

SECURISER absolument afin de rassurer les pratiquants et les proches.

9) Que pensez-vous de TVD ?

C'est utile pour avoir un interlocuteur avec les pouvoirs publics.

10) Avez-vous des remarques supplémentaires à fair e ?

L'avenir de notre profession, qui est aussi de conseils dans le choix et l'entretien des vélos, n'est pas des plus serein ; La politique « peu cyclable », malgré les problèmes environnementaux, bien réels eux, ne nous place pas dans le peloton de tête.

Des incitations fiscales pourraient inverser cela et créer une dynamique.

Je remercie M. GAUDIN et son épouse, pour leur accueil et leur professionnalisme.

Louis RUSSO

**Cycles Performance, Ave Léon Guérin, 83260 La Valette du Var
tél 04 94 20 07 33,**

www.cycles-performance.com

Corniche Marius Escartefigue (réaction à l'article de Var-Matin paru le 10 mai)

Cet article annonce que la seconde tranche des travaux de requalification de la corniche débutera à l'automne 2008.

Le problème, c'est que la journaliste précise qu'« elle sera la copie conforme du premier tronçon »!

Rappelons ce qui s'est passé pour ce premier tronçon :

Des cyclistes nous avaient alertés sur le fait que ce chantier qui allait débuter (été 2006) ne prévoyait aucun aménagement cyclable (contrairement à l'article 20 de la loi sur l'Air).

Nous avons contacté les élus et on nous avait assuré que le projet allait être modifié pour permettre la circulation cyclable.

En fait, modification ou pas, à l'issue des travaux, la seule réalisation fut un espace « commun » piétons et cyclistes sur le côté sud.

Cet « aménagement » dangereux, souvent réduit à une largeur symbolique de 0,50 m à plusieurs endroits, motivait la colère légitime des cyclistes, qui manifestaient à l'initiative de la F.F.C.T. avec le soutien de TVD le 17 mars 2007...

Seule « amélioration » apportée suite à cela : des panneaux « partageons l'espace » plantés le long du trottoir. (mais pas de « feux » pour réguler la circulation alternée quand l'espace à partager se réduit à 0,50 m ! N.D.L.R.)

Et pour corser un peu ce « partage de l'espace », il faut y ajouter les autos et fourgons puisque leur stationnement en plein trottoir est vite « redevenu à la mode » !

Par vocation à TVD, nous sommes les premiers à saluer la mise en sécurité de cet axe autrefois très dangereux.

Mais qu'on ne dise pas que c'est « faute de place » que l'aménagement ne s'est pas fait !

On a trouvé la place pour réaliser des encoches de stationnement auto aussi inutiles qu'inutilisées, ainsi que pour des plantations en plein milieu du trottoir !

Nous allons au plus vite contacter la F.F.C.T. et « vélo pour tous » et demander aux élus de TPM d'engager la concertation afin d'éviter un « gâchis » « copie conforme » du précédent !

Jean-Jacques HAURE-PLACÉ

Tramway : Toulon « avance »... à reculons !

Le 17 novembre 2006, M. Falco décrétait soudainement abandonner le tramway sur rails.

Peu après, il affirmait avoir commandé une étude comparative des différentes solutions techniques de T.C.S.P. (Var-Matin du 11/12/06)

Il n'y a eu aucune nouvelle de cette « étude comparative » !

Les mois suivants, il n'a plus parlé que du « tram sur pneus ».(celui de Clermont Ferrand)

Nouvelle étape avec sa campagne des municipales, il n'a plus cité que le « busway »

(système en service à Nantes)... !

(voir son discours du 29 février à l'Opéra)

Première observation :

Pour une ville qui « avance », ces «marches arrières» successives ne sont elles pas paradoxales ?

Seconde observation :

Ce « busway » n'est qu'un bus articulé, fonctionnant au gaz naturel (donc émettant du CO2) et circulant sur une voie réservée.

Il est prévu pour **compléter** un réseau de tramway, non pour s'y substituer !

Celui de Nantes par exemple, n'y fait que remplacer provisoirement le tramway dont la ligne 4 n'a pu être réalisée, suite au désengagement de l'Etat dans l'aide aux transports en commun.

Car Il faut savoir que ce système a une capacité de transport **très inférieure** à celle du tramway sur rails !

Le « busway » de Nantes ne transporte que 20 000 passagers par jour, quand le tramway sur rails de Nice en transporte déjà 70 000 et que la ligne 1 du tramway sur rails de Montpellier accueille quotidiennement 110 000 voyageurs !

Troisième observation :

M ; FALCO le disait lui - même en 2006 dans le « Plan de Déplacements Urbains 2005/2015 » :

« ...si nous ne faisons rien, dans 10 ans, notre agglomération sera entièrement paralysée, ... »

Pour sortir du « tout voiture », (Bientôt un million de déplacements quotidiens en voiture dans l'agglomération), Toulon a besoin d'une véritable **alternative** de transports.

Grâce à sa **capacité** de transport, seul le tramway sur rails, initialement prévu à Toulon et déjà adopté par 22 villes de plus de 200 000 hab. en France, est à même d'offrir cette alternative !

Quatrième observation :

M. Falco a depuis peu le portefeuille de l'Aménagement du Territoire ; souhaitons que ces nouvelles responsabilités s'accompagnent de la clairvoyance nécessaire ...à « l'aménagement » de notre territoire, Toulon Provence Méditerranée !

Jean-Jacques HAURE-PLACÉ

BREVES DE TROTTOIRS

Garez-vous mais où ?

Vous êtes un de ces braves pépés à vélo, du moins c'est ce que vous croyiez jusqu'à ce que ... parvenu en haut de la rampe qui conduit à la Préfecture, un gant blanc aussi ferme que féminin vous barre le passage d'un : « STOP ! » qui vous laisserait croire que vous êtes au mieux coupable au pire un terroriste...

Devant votre réaction muette et ahurie, on vous précise : « Vous n'entrez pas dans la cour de la Préfecture avec votre vélo »... Un instant l'image de la prison du Monopoly vous vient à l'esprit, puis, rassuré par le fait que c'est à votre vélo que cette interdiction s'adresse, vous répliquez : « mais Madame, je venais seulement vous demander où le garer... ».

Rappelez-vous, la scène se passe en haut de la rampe et votre guidon n'est en aucune façon tourné vers le portail de la Préfecture pourtant largement ouvert... Le trouble change de camp, l'index de la « gendarmette » vous indique le poteau du panneau sens obligatoire, situé à la sortie du portail pour que les heureux élus, ceux qui ont pu garer leur véhicule dans la cour, ne prennent pas la rampe à contresens en en sortant...

Sens obligatoire, vous vous exécutez donc, amarrez votre vélo en prenant garde de ne pas glisser le long du talus qu'il surplombe et, fier du devoir accompli, vous pénétrez dans la cour interdite, faites ce que vous avez à faire et ressortez une bonne heure après... pour constater que plusieurs vélos sont attachés à différents supports dans la cour et que la gendarmette a été remplacée par un gendarme nettement plus avenant, plus âgé également à qui vous faites part de vos émotions...

« Ah, sourit-il, les yeux tournés vers les cieux de l'administration, c'est une stagiaire un peu trop zélée... »

« Et vous repartez en vous demandant si l'achat de quelques arceaux où attacher votre vélo à l'intérieur de la cour, grèverait sérieusement le budget de l'Etat. »

Patrice

MASSE CRITIQUE

La prochaine masse critique, c'est l'occasion de vous entraîner pour le rassemblement de vélos de la journée européenne du samedi 7 juin.

Le rendez-vous est toujours à 18h 15, devant l'esplanade entre les gares routière et ferroviaire de Toulon, ce sera le vendredi 30 mai 2008.

Histoire...belge (A suivre et pas seulement par les bédéphiles)

En Belgique, existe le « trottoir traversant », situé au débouché d'une petite rue sur une autre plus importante. Il relie un trottoir à un autre, la philosophie est inversée : les trottoirs sont continus et la chaussée interrompue.

D'après La Rue de l'Avenir in « La Rue dans le Code de la Route ».

Loi sur l'air et aménagements cyclables : une jurisprudence efficace ?

L'article 20 de la loi sur l'Air du 30/12/96 dit ceci :

« à compter du 1^{er} janvier 1998, à l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des contraintes et des besoins de la circulation. L'aménagement de ces itinéraires doit tenir compte des orientations du Plan de Déplacements Urbains lorsqu'il existe »

Le Code de l'Environnement reprend cet article (228-2) et l'applique à toutes les communes quelle que soit leur taille et à toute voirie quel qu'en soit le gestionnaire.

Pour la première fois, en juillet 2003, une commune a été condamnée pour non application de cet article : la ville de Valence, suite à un procès intenté par l'association R.E.V.V. a dû réaménager une avenue avec des bandes cyclables.

Seconde manche : en janvier 2004, c'est au tour de l'association lilloise A.D.A.V. de gagner 3 de ses 4 recours contre la Communauté Urbaine de Lille, pour non application de la Loi sur l'Air ! En outre, un partenariat étroit s'est instauré entre association et agglomération, avec convention ...et subvention sur 3 ans !

Du coup, s'appuyant sur cette jurisprudence, à Bordeaux, l'association « Vélo-Cité » a simplement écrit aux élus et des rénovations de rues de plusieurs communes de la Communauté Urbaine ont été revues et corrigées avec des aménagements cyclables.

Et là aussi la concertation s'est instaurée : nomination d'un « Monsieur Vélo » à la Communauté Urbaine qui soumet tous les plans de voirie touchant de près ou de loin les aménagements cyclables à l'association Vélo-Cité !

Puissent ces exemples nous « inspirer » autant associations qu'élus et responsables et apporter une « bouffée d'oxygène » à la concertation !

Jean-Jacques